

Signature du contrat territorial du val d'Allier

Le 19 mars dernier, la Région Auvergne et l'Etablissement ont déposé, auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le projet de contrat territorial pour une gestion durable du val d'Allier.





Contrat pour une gestion durable du val d'Allier alluvial






2015 – 2020



Maîtres d'ouvrage

Les collectivités










Syndicat intercommunal de Chadieu

Les associations





Les partenaires associés








Sous réserve d'une validation de cette programmation par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau du 26 juin prochain, l'Etablissement, en tant que structure porteuse et maître d'ouvrage de l'étude de cas « diagnostic des zones d'expansion de crues à l'échelle de l'axe Allier aval », sera amené à cosigner ce contrat le 8 juillet 2015 à Clermont-Ferrand.

Ainsi, dans le prolongement de la délibération du Comité Syndical de décembre dernier donnant un accord de principe favorable au portage de la mise en œuvre de cette procédure, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à parapher ce contrat territorial du val d'Allier.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.